

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Date de la Convocation :</b> 8 janvier 2024
<b>Date de l’Affichage :</b> 16 janvier 2024
<b>Conseillers en exercice :</b> 11  Présents : 8  Votants : 9

**Le 15 janvier 2024**  
à 18 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni, salle du Conseil Municipal, **sous la présidence** de Mme Carole THOUESNY, Maire.

**Étaient présents :**

Mmes Valérie BEAUSEIGNEUR – Corinne HOFFFEL – Lysiane PY -  
Myriam PETHITHORY - Pascale PION  
MM Daniel BERTHAUD - Gérard BOICHOT - Olivier formant la majorité des  
membres en exercice.

**Absents excusés :**

Mme Céline SCHWARTZ  
MM. Olivier CARREY- Jean-Pierre MUSSIO

**Procurations :**

Olivier CARREY à Carole THOUESNY

M. Gérard BOICHOT a été élu **secrétaire**.

**OBJET: Convention Société API Tech et JUST QUEEN / Commune de Dasle : implantation distributeur de pizzas. ANNULE ET REMPLACE**

Le Maire rappelle la délibération n° 20 du 28 novembre 2022 concernant la mise en place d’un distributeur de pizzas sur le parking de l’école, à proximité de l’arrêt de bus sur la partie en herbe.

Suite à des modifications de statuts il appartient aux élus de délibérer à nouveau pour approuver la convention présentée par la SAS JUST QUEEN

L’occupation de l’emplacement se fera en contrepartie d’un loyer mensuel de 80 euros, l’endroit de l’implantation restant inchangé.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l’unanimité :

- accepte les termes de la convention
- autorise Madame le Maire à signer la convention

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
DASLE, le 16 janvier 2024

  
  
Madame le Maire,  
Carole THOUESNY

Envoyé en préfecture le 18/01/2024

Reçu en préfecture le 18/01/2024

Publié le

ID : 025-212501969-20240115-DCM\_2024\_2-DE

